

## EDITORIAL

Abdellatif CHAOUITE

**E**n ces temps où, au cœur même de l'Europe, l'archaïsme nationalo-ethnique épure, de la manière la plus barbare et la plus éhontée, les lieux de sa fiction mémorielle de toute trace de la mémoire indésirable de l'Autre, les Droits de l'Homme sont plus qu'une idée, plus qu'un idéal. Ils sont la règle, la valeur à partir desquelles toute responsabilité se mesure. Si l'homme est de droit, c'est en tant qu'il a à répondre de cette humanité, à répondre de son autre-semblable...

Les situations auxquelles se réfère ce numéro sont évidemment différentes à tous égards de ce qui se passe au Kosovo. Il s'agit ici néanmoins de l'Autre, et de l'Autre tel que son altérité même se révèle une mise à l'épreuve de l'effective traduction des Droits de l'Homme. Tout se passe, dans ces situations, comme si, à partir du moment où l'Homme présente un quelconque signe d'altérité ou d'écart par rapport au maître-étalon, l'épreuve est là et, faisant partie de cette épreuve, le risque, potentiel ou réel, d'une lecture imaginaire pour le moins limitative des droits de celui qui est perçu comme Autre avant de l'être comme Homme...

Son accès au territoire, c'est-à-dire sa présence même, est toujours kafkaïen, et s'il y accède, ou n'a pas à le faire parce qu'il y est — avec ou sans le statut de citoyen —, certaines places sociales lui seront, quelques unes de droit d'autres de fait, barrées. Et, si la vigilance, le droit et/ou la ténacité lui font sauter ces barrières, il restera encore l'impalpable imaginaire pour lui renvoyer qu'il est un *atopos*... Tout le dilemme est en fait là : les Droits de l'Homme ne sauraient avoir un champ d'application réservé ou des frontières — physiques, politiques, sociales, culturelles... — que dans une optique «ségrégationniste», mais l'homme institué par les différents droits (les «droits» réels et imaginaires de l'autochtonie) reste empêtré dans ces frontières qui biaisen son regard sur lui-même et sur les autres...

D'aucuns jouent cyniquement de cette aporie, d'autres la résolvent dans une morale de la tolérance et de la générosité humanitaire. Mais si les Droits de l'Homme semblent devoir tenir aujourd'hui — dans l'aujourd'hui de l'intensification des rapports à tous niveaux — la place du commandement qui peut faire éviter la construction d'entités «meurtrières» et du cercle pervers des violences et contre-violences, n'est-ce pas à rendre leur logique et leur symbolique plus efficaces que l'on devrait s'atteler ?...

Dans ce numéro, on trouvera différents échos de ces préoccupations. Tous débusquent les zones de friction où l'Autre, qu'il soit réfugié, membre d'une famille, prétendant à un emploi ou qu'il soit analyseur de l'imaginaire social ou des droits républicains... met à l'épreuve les Droits de l'Homme. Et, comme en contrepoint, une voix singulière court tout le long. La voix anonyme d'un Autre qui s'est retrouvé sans papiers et sans droits. Cet Autre a bien voulu nous confier quelques extraits de son «journal» tenu le long de ces années de privation. Sa voix dit le sentiment de catastrophe et de désespoir de *l'homme sans droits*.

■